

Potigny

Le recteur de région est passé au collège

LES NOUVELLES DE FALAISE | jeudi 7 décembre 2017

635 mots



Le recteur Denis Rolland, le directeur académique Mathias Bouvier et la principale du collège potignais Françoise Bouvet.

Le recteur de région académique, Denis Rolland, est venu observer à Potigny le fonctionnement du dispositif « Devoirs Faits » lancé à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Accueilli par Françoise Bouvet, principale du collège et accompagné de Mathias Bouvier, directeur académique des services de l'Education Nationale, Denis Rolland le recteur chancelier des universités a fait le tour des différents groupes d'élèves constitués dans le cadre du dispositif « Devoirs faits », prenant visiblement plaisir à échanger aussi bien avec les élèves qu'avec les intervenants en charge de ces groupes.

Ce temps d'étude accompagnée est proposé gratuitement aux élèves volontaires. Il a pour but de contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants. « **C'est un dispositif de justice sociale** », résume Denis Rolland. « **L'intérêt** », ajoute-t-il, « **c'est que l'élève arrive au collège avec la dignité, l'envie de revenir en cours le lendemain matin en se disant j'ai fait mes devoirs, je n'ai rien à me reprocher** ».

Dans les 13 classes du collège Pierre et Marie Curie, 85 élèves sont concernés sur les 328 que compte l'établissement. Le temps alloué est modulé en fonction des besoins. La plupart des bénéficiaires profitent d'un créneau mais 15 d'entre eux nécessitant plus d'accompagnement en obtiennent davantage.

Deux jeunes du service civique, deux assistants d'Éducation et sept professeurs assurent

l'encadrement des groupes de huit élèves maxi au cours des dix-neuf créneaux d'une heure placés entre les cours pour les professeurs et en fin de journée pour les services civiques et les AE.

Un intérêt certain

« **C'est intéressant que des professeurs puissent suivre leurs élèves en dehors de leur seul champ de compétences** », remarque Denis Rolland. De leur côté, les professeurs affirment percevoir un intérêt dans le changement du rapport prof élève à l'intérieur de petits groupes de huit élèves maximum où la prise de parole est plus facile.

L'état participe par la mise à disposition des services civiques. Le travail effectué dans ce cadre par les assistants d'éducation est inclus dans leur service. Quant aux fonds nécessaires au paiement des heures supplémentaires versées aux professeurs, « **ils sont pour l'heure prélevés sur la marge d'autonomie financière de l'établissement** », précise Françoise Bouvet. Les AE et services civiques seront-ils mis davantage à contribution ? Réponse en début d'année 2018, sans doute.

À la fin de sa visite, le recteur exprimait en présence du maire sa satisfaction devant ce qu'il avait pu constater ici à Pierre et Marie Curie, l'un des 52 collèges sur 60 de l'académie à avoir lancé le dispositif. Comme pour toute action, une évaluation est prévue. Elle prend forme de documents de retour de la part des assistants vers les professeurs principaux portant sur les effets visibles, manifestes, de l'action sans entrer dans les aspects pédagogiques.